NORMES OPEN WATER INSTRUCTOR

v1123

Points d'attention particuliers

- *Il s'agit du deuxième niveau professionnel obligatoire de l'échelle de formation de l'ACUC.*
- *Les candidats doivent déjà être au minimum Divemasters*
- *Une assurance responsabilité civile couvrant les activités que le candidat exercera est requise.*
- *C'est équivalent à la norme ISO 24802-2*

En cas de divergences, dues à d'éventuels retards dans les traductions, la norme anglaise sera considérée comme valable. Dans cette norme, pour indiquer les différents niveaux de plongeurs et d'Instructeurs, on utilise le nom en anglais, qui est celui qui apparaît sur les cartes de certification.

Avant-propos

Le cours ACUC Open Water Instructor peut être dispensé par n'importe quel Instructor Trainer ACUC ou de niveau supérieur, mais doit être évalué et certifié par un Instructor Trainer Evaluator ACUC. La principale caractéristique de ce cours est qu'en plus de faire la même chose qu'un Entry Level Instructor de l'ACUC, les candidats qui terminent avec succès le cours peuvent également enseigner, évaluer et certifier les cours ACUC Advanced Diver, Rescue Diver et Divemaster, et peuvent aider, sous la supervision directe d'un Instructor Trainer ACUC ou de niveau supérieur, à la formation du cours d'Entry Level Instructor ACUC. Ils peuvent également enseigner certaines spécialités pour lesquelles ils ont demandé et obtenu auprès de l'ACUC, la qualification d'Instructeur de Spécialité correspondante. Le cours d'Instructeur se concentre sur **l'apprentissage des candidats à enseigner** le contenu des cours mentionnés ci-dessus, et non sur le contenu lui-même, que le candidat devrait déjà connaître.

Il s'agit d'une norme ACUC International et est donc toujours soumise aux différentes législations nationales ou locales. Dans les cas où il existe des législations différentes de cette norme, la délégation du pays ou de la région de l'ACUC, si elle existe, doit demander par écrit au bureau principal de l'ACUC une « déviation » par rapport à cette norme pour satisfaire à la législation **de** la région, en appuyant sa demande avec la documentation appropriée. Les écarts, si demandés, pour être considérés comme valables, doivent apparaître à la fin de chaque document standard spécifique.

Dans les cas où les législations locales ou nationales sont plus restrictives que la norme ACUC, alors la législation locale prévaudra, mais si la norme ACUC est plus restrictive, alors la norme ACUC prévaudra, car en se conformant à la norme ACUC plus restrictive, logiquement la législation locale sera également respectée.

Concernant les heures de formation requises, celles-ci sont précisées plus loin dans ce document. Dans tous les cas, les heures de formation nécessaires dépendent de la réalisation des objectifs d'apprentissage.

1. Champ d'application

Cette norme spécifie les compétences minimales liées à la sécurité à acquérir lors **de la formation en plongée récréative** au niveau ACUC Open Water Instructor. Cette norme s'applique uniquement à **la formation contractuelle** et à la certification en plongée sous-marine récréative.

2. Définitions : Pour les définitions, veuillez consulter cette page

3. Compétences d'un ACUC Open Water Instructor récréatif certifié

Un ACUC Open Water Instructor doit être formé pour avoir des compétences suffisantes en termes de connaissances, d'aptitudes et d'expérience pour, en plus de ce qu'un Entry Level Instructor doit savoir, enseigner, évaluer et certifier, l'ACUC Advanced Diver, l'ACUC Rescue Diver et le cours de l'ACUC Divemaster, et pour aider à la formation du programme d'Entry Level Instructor. Les ACUC Open Water Instructors doivent plonger selon les paramètres suivants :

- Plonger et diriger les plongeurs jusqu'à une profondeur maximale de 40 mètres / 130 pieds
- Plonger et s'assurer que les autres plongent uniquement lorsqu'un support approprié est disponible à la surface,
- Plonger et s'assurer que les autres plongent dans des conditions égales ou meilleures que celles dans lesquelles ils ont été formés.
- Assister les plongeurs certifiés dans de nouveaux environnements que l'Open Water Instructor connaît bien.

S'ils sont accompagnés d'un Instructeur ACUC de niveau supérieur, les ACUC Open Water Instructors certifiés peuvent acquérir une expérience progressive au-delà de ces paramètres (sauf la profondeur) et développer des compétences dans la gestion de conditions de plongée plus difficiles conçues pour conduire à des qualifications plus élevées. Lorsqu'une instruction ou une expérience supplémentaire est requise, celle-ci ne peut être fournie que par un Instructeur ACUC dûment qualifié.

4 . Conditions préalables à l'inscription à la formation

Pour être admissible à l'inscription à un cours selon cette norme, le candidat doit remplir les conditions préalables suivantes :

4.1 **Âge minimum** : Pour commencer la formation : 18 ans. (voir également le point 11, Exigences d'évaluation et de certification)

4.2 **Exigences medicales** : Les candidats doivent se soumettre à un examen médical approprié pour déterminer s'ils sont aptes à pratiquer la plongée récréative. Les candidats doivent être informés de l'importance des examens médicaux réguliers appropriés.

4.3 **Certification antérieure et expérience minimale de plongée** : ACUC Divemaster, Entry Level Instructor ou similaire, avec au moins 41 heures (environ 82 plongées) d'expérience **au fond** (voir également le point 11, Exigences d'évaluation et de certification)

4.4 **Équipement minimum de plongée candidat** : Cet équipement comprend au minimum : palmes, masque, tuba, bouteille de plongée, dispositif de contrôle de flottabilité, détendeur, source d'air alternative (par exemple, système octopus), manomètre submersible, montre et profondimètre (ou ordinateur avec toutes ces fonctions), système de lest et habit de plongée (le cas échéant), couteau (sauf interdiction par la loi ou la réglementation sur le site de plongée), tables de plongée ACUC, boussole et dispositif de signalisation d'urgence.

5. Ratios Instructeur/candidat pendant la formation

- **Théorie (en classe ou en piscine) :** Aucune limite
- **En eaux confinées :** 10 candidats par Instructeur, avec 4 candidats supplémentaires par Divemaster, avec un maximum absolu de 20 candidats.
- **Open Water :** 8 candidats par Instructeur, avec 2 candidats supplémentaires par Divemaster, avec un maximum absolu de 12 candidats.

6. Informations introductives

Les informations suivantes doivent être mises à la disposition des candidats avant ou pendant la première réunion de classe.

- Prérequis selon 4,
- Limites d'une éventuelle qualification,
- Application du cours
- Procédures de cours,
- Coûts, assurances et questions contractuelles conformément aux réglementations nationales,
- Exigences en matière d'équipement,
- Exigences de certification selon 11,
- Législation relative à la plongée et exigences légales.

7. Contenu général du cours relatif aux connaissances théoriques

Si le candidat est un Divemaster ACUC : Les candidats doivent déjà avoir les connaissances d'un Divemaster, plus :

7.1 **Techniques d'enseignement :** Les candidats doivent avoir une connaissance avancée de :

- Enseigner et évaluer le cours ACUC Scuba Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Open Water Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Advanced Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Rescue Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Divemaster

Si le candidat est un Entry Level Instructor de l'ACUC : Les candidats doivent déjà avoir les connaissances d'un Entry Level Instructor plus :

7.2 Techniques d'enseignement : Les candidats doivent avoir une connaissance avancée de :

- Enseigner et évaluer le cours ACUC Advanced Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Rescue Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Divemaster

Des instructions de formation plus spécifiques et des plans de cours sur les sujets ci-dessus sont disponibles dans les guides de formation spécifiques à chaque cours, dans les techniques d'enseignement et dans les manuels de préparation de l'Instructeur.

8 . Contenu général du cours relatif aux compétences en plongée

Si le candidat est un Divemaster ACUC :

8.1 Compétences de plongée en eau confinée: Outre les compétences déjà acquises d'un Divemaster, les candidats doivent être capables d'exécuter les compétences suivantes. Chaque compétence doit être maîtrisée en eau confinée avant d'être exécutée en eau libre.

- Enseigner et évaluer le cours ACUC Scuba Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Open Water Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Advanced Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Rescue Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Divemaster

8.2 Compétences de plongée en eau libre: Outre les compétences déjà acquises d'un Divemaster, les candidats doivent être capables d'exécuter les compétences suivantes dans des conditions typiques de l'environnement local.

- Enseigner et évaluer le cours ACUC Scuba Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Open Water Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Advanced Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Rescue Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Divemaster

Si le candidat est un Entry Level Instructor de l'ACUC :

8.3 Compétences de plongée en eau confinée: Outre les compétences déjà acquises d'un Entry Level Instructor, les candidats doivent être capables d'acquérir les compétences suivantes. Chaque compétence doit être maîtrisée en eau confinée avant d'être exécutée en eau libre.

- Enseigner et évaluer le cours ACUC Advanced Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Rescue Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Divemaster

8.4 Compétences de plongée en eau libre: Outre les compétences déjà acquises d'un Entry Level Instructor, les candidats doivent être capables d'exercer les compétences suivantes dans des conditions typiques de l'environnement local.

- Enseigner et évaluer le cours ACUC Advanced Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Rescue Diver
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Divemaster

Des instructions de formation plus spécifiques et des plans de cours sur les sujets ci-dessus sont disponibles dans les guides de formation spécifiques à chaque cours, dans les techniques d'enseignement et dans les manuels de préparation de l'Instructeur.

9. Contenu de cours supplémentaire

9.1 Sujets de cours. Le candidat doit suivre sa formation sous la supervision d'un Instructor Trainer Evaluator. La formation doit inclure les sujets suivants :

- Préparation et prestation des cours
- Procédures en eaux confinées et en eaux libres
- Résolution de problèmes en eaux confinées et en eaux libres
- Normes de formation de l'ACUC pour les niveaux qu'ils pourront enseigner (remarque : pour étudier les normes de l'ACUC, les étudiants doivent être référés à la section Normes du site Web public de l'ACUC, qui contient les documents les plus à jour).

- Procédures et documents de l'ACUC (Exigences et formulaires pour la certification des plongeurs, commande de matériel de formation, formulaires médicaux, formulaires d'exonération de responsabilité, formulaires et documents de recommandations de sécurité, formulaires de rapport d'accident, etc…).
- Responsabilité professionnelle et éthique et contrôle d'un professionnel de l'ACUC (Divemaster ou niveau supérieur)
- Vérification des connaissances de niveau Instructeur sur l'équipement de plongée, la physique, la physiologie, les problèmes médicaux liés à la plongée, la théorie de la décompression, l'utilisation des tables de plongée ACUC et l'environnement de plongée.
- Marketing de plongée
- Sélection du site de plongée

10. Paramètres de formation pratique

10.1 Toutes les compétences doivent être introduites et directement supervisées par un Instructor Trainer de l'ACUC, qui doit être dans l'eau pendant chaque session. Le Instructor Trainer contrôlera directement les candidats tout au long de toutes les sessions.

10.2 Toutes les compétences doivent être évaluées par un Instructor Trainer Evaluator de l'ACUC, qui doit être dans l'eau pendant chaque séance d'évaluation.

10.3 Lorsqu'il s'agit de plongées en eau libre, avant de participer à des plongées en eau libre, un candidat doit avoir démontré suffisamment de connaissances théoriques et de compétences en plongée en eau confinée pour être capable d'effectuer les plongées en eau libre dans les conditions dominantes.

10.4 La profondeur maximale pendant les plongées d'entraînement ne doit pas dépasser 25 mètres / 80 pieds

10.5 Toutes les plongées de formation en eau libre doivent être effectuées pendant la journée dans une eau permettant un accès vertical direct à la surface. Les plongées en eau libre ne doivent donc pas être effectuées dans des cavernes sous-marines, des épaves ou sous la glace.

10.6 Lors des plongées en eau libre, le candidat doit au moins être équipé d'un équipement de plongée conforme à 2.12 (voir Définitions).

10.7 Conformément à l'article 5, le nombre maximum absolu de candidats par Instructeur de plongée dans des conditions idéales pour la supervision et l'escorte sous l'eau est de huit. Le nombre maximum de candidats par assistant qualifié pour la surveillance et l'escorte sous l'eau est de deux. À aucun moment, un candidat dans ou sous l'eau ne doit être laissé sans surveillance.

10.8 Avant les plongées en eau libre, l'Instructeur de plongée doit préparer un « plan d'urgence ». A proximité immédiate du site de plongée, il doit y avoir :

- Une trousse de premiers secours adaptée
- Une unité d'oxygène d'urgence d'une capacité de débit d'au moins 15 l/min. pendant au moins 20 minutes.
- Un système de communication adapté pour alerter les services d'urgence.

10.9 L'Instructeur de plongée doit annuler ou interrompre la plongée en eau libre si les conditions environnementales ou la condition physique ou mentale du candidat le rendent nécessaire.

10.10 Un maximum de 3 plongées de formation quotidiennes seront autorisées .

11. Exigences d'évaluation et de certification

11.1 **Compétences nautiques :** Le candidat doit démontrer efficacement ses capacités de base en matière de maîtrise de l'eau. Cette évaluation des connaissances aquatiques doit comprendre une nage continue sur une distance de surface de 400 verges (366 mètres) et une nage/flottement de survie de 10 minutes sans utilisation de masque, de palmes, de tuba ou d'autres aides à la nage.

11.2 **Heures de formation** : Le candidat devra compléter au total au moins 100 heures de formation spécialisée. Un minimum de 50 heures de formation doivent se dérouler sous la supervision d'un formateur/évaluateur d'Instructeur et inclure les sujets décrits aux points 11.4 et 11.5 ci-dessous. Les heures restantes doivent inclure, sans s'y limiter, la formation décrite aux points 9.1 ci-dessus et 11.10 ci-dessous.

11.3 **Connaissances** : Le candidat devra démontrer, au moyen de l'épreuve écrite[1] fournie par l'ACUC, une connaissance de la théorie de la plongée sous-marine selon 7 et une connaissance des compétences selon 8.

[1]Si pour une raison quelconque, le candidat ne peut pas passer un test écrit, alors l'instructeur peut faire un examen oral au candidat sur la base du test écrit fourni par l'ACUC et si tel est le cas, l'instructeur transférera les réponses orales du candidat à l'écrit. test. Dans tous les cas, l'épreuve écrite doit être complétée, soit directement par le candidat, soit indirectement par le professeur, à partir des réponses orales du candidat. Les moniteurs peuvent, s'ils le souhaitent, proposer des tests supplémentaires au candidat, cependant, le test fourni par l'ACUC doit être effectué.

11.4 **Techniques d'enseignement théorique**[2]: Le candidat devra démontrer, au moyen d'au moins 3 présentations en classe, une connaissance des techniques d'enseignement selon les points 7 et 8 ci-dessus; 2 des sujets de présentation seront sélectionnés par le Formateur et un par le candidat; les présentations seront évaluées selon les instructions indiquées dans le formulaire d'évaluation des présentations ACUC correspondant; certains des sujets pourraient être :

- Équipement
- Physique de la plongée
- Problèmes médicaux liés à la plongée
- Utilisation des tables de plongée ACUC
- Environnement de plongée
- Planification de plongée
- Reconnaissance du stress et assistance
- Procédures d'urgence (par exemple, perte d'un copain, manque d'air, etc.)
- Gestion, prévention et rapport reporting des accidents
- Communications, sous l'eau et en surface
- Assistance plongeur (auto/copain)
- etc…

11.5 **Compétences en plongée** : Le candidat doit démontrer de manière satisfaisante à un Instructor Trainer Evaluator de l'ACUC les compétences en plongée selon 8 et doit être évalué à l'aide du formulaire d'évaluation des pratiques aquatiques de l'ACUC. **Celles-ci doivent inclure les évaluations de Premiers Soins et de Rescue**, comme indiqué dans le formulaire d'évaluation correspondant. Les candidats doivent faire au moins 2 présentations en eau confinée (un sujet choisi par le formateur et un autre par le candidat) et 2 présentations en eau libre (un sujet choisi par le formateur et un autre par le candidat). Certains des sujets relatives **aux eaux confinées** pourraient être :

- Montage et démontage de l'équipement de plongée (au bord de l'eau)
- Inspection des équipements (au bord de l'eau)
- Entrées et sorties
- Nettoyage de l'embout buccal - tuba et détendeur
- Echanges détendeurs/tubas en surface
- Descentes et montées contrôlées
- Natation sous-marine (différents styles)
- Vidange du masque sous l'eau, y compris le retrait et le remplacement
- Techniques du système binôme, y compris les urgences hors d'air
- Contrôle de la flottabilité sous-marine (pivot) et en surface
- Récupération/récupération du détendeur sous l'eau
- Opération en surface, y compris le retrait et le replacement du système de lest
- Retrait et remplacement de l'équipement de plongée sous l'eau
- Entretien et maintenance du matériel (au bord de l'eau)

Certains des sujets **en eau libre** pourraient être :

- Entrées et sorties (d'un bateau, d'une plateforme surélevée, du rivage, etc…)
- Pondération appropriée
- Vidange de l'embout buccal - tuba et détendeur
- Descentes et montées contrôlées
- Natation sous-marine (différents styles)
- Vidange de masque sous l'eau
- Élimination des crampes
- Contrôle de la flottabilité sous l'eau et en surface
- Techniques d'assistance au plongeur (auto/binôme), y compris la gestion des urgences hors d'air
- Nage avec tuba en surface et système de plongée complet
- Résolution de problèmes sous l'eau (récupération/récupération du détendeur, etc.)
- Navigation sous-marine

11.6 **Plongées minimum** : Le candidat doit avoir au moins 70 heures de plongée au fond (140 plongées) avant d'obtenir la certification.

11.7 **Expérience minimale de plongée** : au moins 12 mois depuis la certification de plongée initiale

---

[2]Les candidats ACUC Divemasters doivent déjà connaître les techniques d'enseignement théorique, car ils ont déjà étudié cette matière lors de leur préparation Divemaster, mais ils doivent dans tous les cas être vérifiés. Cependant, si les Divemasters viennent d'autres organisations, il est possible qu'ils n'aient jamais été confrontés à ce problème auparavant, ils doivent donc non seulement être contrôlés, mais également formés à ce sujet.

11.8 **Âge minimum :** Pour obtenir la certification : 19 ans.

11.9 **Sauvetage et premiers soins, y compris le RCR, l'administration d'oxygène et le défibrillateur** : Au moment de la certification, le candidat doit avoir une formation à jour en **premiers soins en plongée,** y compris le défibrillateur (par exemple DER – Diving Emergency Responder de l'ACUC). Le candidat doit être compétent dans l'utilisation pratique de **l'oxygène d'urgence** lors d'une urgence en plongée (par exemple la certification O2ER – Oxygen Emergency Responder – de l'ACUC ou DAN), sauf interdiction par la loi locale; Les premiers soins et l'administration de l'O2 peuvent être enseignés pendant le cours d'Instructeur, mais ne peuvent pas être pris en compte dans le total des 100 heures de formation.

Sauvetage par plongeur : Le candidat doit démontrer des compétences en sauvetage par plongeur ; le candidat doit également démontrer de manière satisfaisante, à un Instructor Trainer Evaluator, au moins un sauvetage complet en eau libre. Comme les candidats doivent déjà être au moins Divemasters , et pour être Divemasters , ils doivent déjà être Rescue Divers, ils ne devraient pas avoir besoin de beaucoup de formation, mais s'ils le font, le sauvetage peut être enseigné pendant le cours d'Instructeur mais ne peut pas être pris en compte dans les 100 heures de formations totales.

RCR : Au moment de la certification, le candidat doit avoir une formation à jour en RCR. Le RCR peut être enseignée pendant le cours d'Instructeur, mais ne peut pas être prise en compte dans le total de 100 heures de formation.

11. 10 **Supervision de plongée** . Comme le candidat doit déjà être Divemaster, il doit déjà connaître le contrôle de groupe et la supervision des activités des plongeurs. Dans le cas contraire, les compétences du superviseur de plongée peuvent être enseignées pendant le cours d'Instructeur et peuvent être prises en compte dans le total de 100 heures de formation.

11.11 **Spécialités de plongée :** les candidats doivent avoir au moins les spécialités ACUC suivantes pour pouvoir enseigner le niveau Advanced Diver : Night Diving, Wreck ou Cave Diving et Underwater Navigation. S'ils ne les possèdent pas, ces cours pourront être effectués pendant le cours d'instructeur, mais le temps ne pourra pas être pris en compte dans le total des 100 heures de formation.

12. Plongée de formation

Aucune plongée de formation supplémentaire, à l'exception de celles nécessaires pour démontrer les compétences mentionnées au point 11.5 ci-dessus, et celles auxquelles le candidat participe en tant que Divemaster, Entry Level Instructor ou Open Water Instructor-in-training, n'est requise pour ce niveau.

13. Déviations

Aucune demandée